

Formation continue pour les professionnels de l'immobilier 14 h - IMMO14

Code produit : IMMO14

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif : 0,00 € HT

Eligible DDA : non

Public :

Tout professionnel de l'immobilier et toute personne chargée de développer, prospecter ou accompagner des clients dans le cadre de la gestion ou de la vente d'un bien immobilier, soumis à l'obligation de formation (loi Alur)

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Appréhender les évolutions juridiques de la profession
- Comprendre la notion de code de déontologie pour les professionnels de l'immobilier
- Maîtriser les changements dans le domaine commercial, structurel et technique

Programme de la formation

1. Evolutions juridiques sur le marché de l'immobilier
 - Nouvelles réglementations et jurisprudences
 - Etudes des lois Hamon, Alur, Macron, SRU et Hoguet
 - Focus sur l'Orias et les obligations en matière de gestion des garanties de loyers
 - Evolutions spécifiques sur la location, la vente et la copropriété
2. Nouveaux statuts de la location vide ou meublée
 - Gestion locative d'un parc immobilier
 - Mandat de location et/ou de gestion dans le respect des textes législatifs
 - Obligations du mandant et du mandataire
3. Obligations de l'agent immobilier
 - Blanchiment d'argent et Tracfin : explication des procédures et des risques encourus en cas de non déclaration
 - Harcèlement téléphonique et Bloctel
 - Savoir conserver et déclarer les données personnelles des clients à la Cnil
 - Organismes de contrôle dans l'immobilier : la DDPP (ex DGCCRF), le CNTGI, la CDC
 - Mises en responsabilité en fonction des devoirs
 - Obligations en matière d'affichage et mentions obligatoires
 - Nouvelles règles du mandat "hors établissement"
 - Obligations d'information de l'acquéreur
 - Obligations de l'agent immobilier : retour sur les jurisprudences récentes
4. Déontologie des professionnels de l'immobilier (2 h)
 - Retour sur la notion d'éthique professionnelle : quelles sont les obligations des professionnels de l'immobilier selon la réglementation ?
 - Comportement à adopter vis-à-vis des clients : transparence, confidentialité, etc.
 - Conflits d'intérêts
5. Non discrimination à l'accès au logement (2 h)
 - Pluralité des discriminations
 - Formes de discriminations en immobilier
 - Prévention de la discrimination
 - Réaliser une transaction en toute objectivité
 - Prendre conscience des inégalités et discriminations en immobilier

-
- Maîtriser la législation en vigueur et l'incidence de la discrimination au regard du droit

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Auto-évaluation préalable en amont de la formation
- Exposés à partir d'un diaporama
- Echanges d'expériences
- Nombreux exemples d'application pratique

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.